

La Consitution de Fantispa régit l'organisation de la Principauté.

## Chapitre I : Du pouvoir exécutif

### Article 1 :

Le pouvoir exécutif appartient au chef d'Etat et au Gouvernement.  
Ils peuvent promulguer des décrets qui ont une validité de 6 semaines.

### Article 2 :

Le chef d'Etat est le Prince ou un de ses héritiers.  
Il est le gestionnaire du site, le modérateur de la ML, le représentant de la Principauté à l'étranger.  
Il est membre à part entière du gouvernement.  
Il nomme le Chef du Gouvernement et le chef du Parlement National.

### Article 3 :

Le chef du gouvernement est nommé par le Prince de Fantispa.

### Article 4 :

Le gouvernement comprend obligatoirement :  
\* Le Comité de l'Economie et des Finances  
\* Le Comité de la Justice  
\* Le Comité à la Défense  
D'autres Comités peuvent être créés ou détruits par le Prince.  
Les Ministres sont nommés par le prince sous proposition du chef du Gouvernement.

## Chapitre II : Du pouvoir législatif

### Article 5 :

Le pouvoir législatif appartient au Parlement National.

### Article 6 :

Le Président du Parlement National organise et régit les débats.  
Il définit la date limite pour les votes du parlement.

### Article 7 :

La composition du Parlement est révisée suivant la population de la Principauté.  
Le nombre de membres du Parlement, Président compris doit être égal au tiers de la population de Fantispa arrondi à l'entier inférieur.  
Les membres du parlement sont élus par l'ensemble des citoyens.  
Les élections ont lieu tous les trois mois.

### Article 8 :

Les lois sont adoptées à la majorité absolue. En cas d'égalité dans les voix, la voix du Président du Parlement définit le résultat du vote.  
La loi peut être mise en application dès sa validation par le Prince ou une semaine après son adoption par le

Parlement.

Les lois ne sont applicables que si elles figurent sur le site de Fantispa.

Le Parlement National valide une nouvelle constitution si elle atteint 2/3 des voix arrondi à l'entier supérieur.

Article 9 :

Le Prince, l'ensemble du Gouvernement, peuvent proposer des lois au Parlement National.

Article 10 :

Le Parlement National peut-être dissous par le Prince et par le Président du Parlement. Les nouvelles élections sont organisées par le Prince par décret.

### Chapitre III : Du pouvoir judiciaire

Article 11 :

Le Prince nomme 3 Grands Juges sous proposition du Ministre de la Justice.

Article 11 :

Le Prince ne peut être condamné à une peine d'emprisonnement.

Il peut être condamné à payer une amende.

### Chapitre IV : Des armées

Article 12 :

La Principauté de Fantispa possède une armée de Mer, de Terre et de l'Air.

Article 13 :

Le chef des armées est le Prince.

Il nomme les officiers sous proposition du Ministre de la Défense.

### Chapitre V : Des principes de bases

Article 14 : Le nombre de clones est limité à deux.

Article 15 : Toute personne peut posséder la nationalité fantispaise si elle n'a pas commis de crimes dans son ancien pays.

### Chapitre VI : De l'Economie

Article 16 : L'économie est régi par le texte sur l'économie.

### Chapitre VII : Du Conseil Constitutionnel

Article 17 :

Le Conseil Constitutionnel au respect de la constitution et à la conformité des lois avec la constitution.

Le Conseil Constitutionnel est composé de 1 Grand Juge tiré au sort, de 1 Membre du Parlement National tiré au sort, du Prince et de un citoyen tiré au sort.

Le Conseil Constitutionnel devra être constitué puis réuni à la demande d'un citoyen.